

L'EMANCIPATEUR

SYNDICAT CGT DU VAR DES RETRAITÉS ET ANCIENS SALARIÉS
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Mensuel n° 383 - Septembre 2021

édito

UNE LUTTE QUOTIDIENNE ET SANS RELÂCHE...

Chère et cher camarade, contre les attaques du gouvernement sur les questions sociales qu'une seule alternative : **une rentrée sociale combative, une rentrée sociale de luttes.**

Oui, car la répression et l'autoritarisme, au nom des difficultés sanitaires, les aides publiques du quoi qu'il en coûte, les riches de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres, les bénéfices des entreprises du CAC 40, l'augmentation indécente des rémunérations des PDG, celles des dividendes, etc...

Oui, car tout augmente, essence, gaz, loyers, l'alimentaire, et la liste est longue.

Oui, car pas d'augmentation des pensions, des salaires, du Smic, difficulté des étudiants à se former sereinement.

Il est indéniable que nous avons obligation de nous mobiliser et d'agir.

Depuis plusieurs mois :

- Ton journal, *l'Emancipateur*, te confirme la véritable situation qui est faite à nos conquies sociaux et à la confirmation que Macron et son gouvernement en osmose avec le capital sont déterminés à poursuivre leurs attaques antisociales.

- La CGT œuvre pour aider les retraités, les salariés à ne pas tomber dans le piège, orchestré par le gouvernement, entre vaccinés et non-vaccinés, mais aussi par celles des tenants des thèses complotistes ou d'extrême droite à la manœuvre depuis plusieurs semaines.

Depuis la mi-septembre, des actions se multiplient dans diverses corporations, comme dans la nôtre et dans le département.

Le 1er octobre, les 9 organisations de retraités appellent les retraités à participer aux rassemblement et aux manifestations pour l'augmentation des pensions et pour l'amélioration de nos conditions de vie, Sécurité sociale, santé, autonomie.

Avec la perspective du **mardi 5 octobre, journée nationale interprofessionnelle de grèves et de manifestations** pour salaires, assurance chômage, retraites, emplois, conditions de travail, services publics.

Pour stopper les attaques du pouvoir : la lutte quotidienne et sans relâche.

Michel Camatte
Secrétaire Général



sommaire

- Edito **1**

- Réforme des retraites **2**

- Joséphine Baker au Panthéon - Grands patrons **3**

- Nouveau coup de canif **4**

- Une loi destructive **5**

- Agenda et activités du syndicat - Rentrée sociale **6**



L'EMANCIPATEUR - Tel : 04 94 18 94 57 - Fax : 04 94 18 94 58

Adresse postale : Retraités CGT Var Mindef - 13 avenue Amiral Collet - 83000 Toulon

Email : retraitescgtvarmindef@gmail.com - Directeur de la publication : Patrick Buvat

N° CPPAP 0326S07751 - Journal édité par nos soins.

Réforme des retraites

Malgré les fortes oppositions syndicales réaffirmées contre les réformes retraite et assurance chômage de Macron, patronat et droite sont bien d'accord avec le chef de l'État pour ces réformes.

Le monarque a affirmé son intention de prendre « des mesures pour assurer l'équilibre de notre système de retraite » avec son projet de repousser l'âge de départ à la retraite à taux plein à 64 ans et de supprimer les régimes spéciaux. Assorti de sa prétendue volonté de « supprimer les inégalités » (sic !). Et de glorifier la retraite minimum à 1000 euros pour une carrière complète, soit en dessous du seuil de pauvreté à 1064 euros par mois : quelle insignifiante et insultante attention !

Aussitôt, le discours sur le « trou financier » des caisses de retraites a repris pour préparer les esprits à des mesures anti-sociales : mais il s'agit avant tout d'une campagne idéologique car rien ne justifie une précipitation sur cette question, comme même le COR l'a indiqué.

Sans la politique d'exonérations massives de cotisations patronales - qui mobilisent plus de 60 milliards d'euros - ce « trou financier » n'existerait pas, et si le déficit public a explosé ce n'est pas par un dérapage des dépenses des régimes des retraites.

La diminution des recettes tient pour l'essentiel à leur baisse par rapport à 2019 due au repli de l'emploi, et aux reports de paiements des cotisations, mesures qui, cumulées, réduisent de 8 % l'assiette des cotisations sociales.

A long terme, après un pic à 15,3 % en 2021, la part des retraites dans le PIB redescendra progressivement à 12,6 %. Les solutions au problème du financement des régimes de retraites ne reposent ni sur une réduction des droits, ni sur le recul sans fin de l'âge de départ.

Les besoins de financement sont connus : le nombre de retraités passera de 16,3 millions en 2020 à 18,6 millions en 2030, puis décroîtra, et pour maintenir le niveau actuel des pensions. Il faudrait augmenter progressivement de 15 % le volume des ressources allouées aux retraites : dégager des ressources additionnelles venant d'une taxation des revenus financiers des entreprises, soumettre à cotisations les dividendes des actionnaires, supprimer les exonérations de cotisations contraires au principe contributif, appliquer l'égalité salariale hommes/femmes, faire

cotiser les revenus non soumis actuellement à cotisations (stock-options, parachutes dorés, retraites chapeau), etc...

S'ajoute le supplément de ressources provenant d'une forte dynamique de l'emploi et d'une politique ambitieuse du travail, et des augmentations des salaires, sources de plus de cotisations.

C'est l'inverse de ce que veulent imposer Macron, sa majorité et la droite : le recul de l'âge de départ en retraite à taux plein à 64 ans, l'augmentation de la durée de cotisations.

Le mercredi 8 septembre, le premier ministre Jean Castex, dans une posture politique pour l'élection présidentielle de 2022 du candidat Macron, a indiqué que « les conditions n'étaient toujours pas réunies pour mettre en œuvre la réforme des retraites ». De quelle réforme parlait-il ? De celle de Macron par points, ou de celle détaillée ci-dessus ?

Ne nous laissons pas abuser !

Il faut refuser par les luttes ces choix anti-sociaux. Combattre pour la retraite à taux plein à 60 ans avec 37,5 années de cotisations, prenant en compte les années d'études à partir de 18 ans : faisons connaître ces propositions de classe aux travailleurs actifs et aux jeunes pour promouvoir les luttes.

Claude BOUY



Joséphine Baker au Panthéon

Ainsi donc, la comédienne de music-hall et meneuse de cabaret va-t-elle faire son entrée au panthéon.

Nul ne saurait lui contester sa place après le rôle actif qu'elle prit dans la résistance. Par ailleurs, elle sut ensuite utiliser sa grande popularité au service de la lutte contre le racisme et pour l'émancipation des noirs, en particulier en soutenant le mouvement américain des droits civiques.

Une part moins connue de sa vie est le rôle qu'elle joua à Cuba en soutenant Fidel Castro. Elle fut même arrêtée et interrogée par Batista sur son prétendu communisme après avoir été dénoncée par le FBI pour ses tournées en 1936 pour le Front Populaire ou encore en URSS. Relâchée après l'intervention de diplomates français, elle jurera ne plus remettre les pieds à Cuba tant que le régime de Batista ne serait pas tombé.

Plus tard, en 1965, invitée par Castro à la Baie des Cochons,



elle devait déclarer aux journalistes : « *Je suis heureuse d'avoir été le témoin du premier grand échec de l'impérialisme américain !* »

Devant le parcours progressiste de la grande dame que fut Joséphine Baker, on ne peut que saluer son entrée au Panthéon.

Tout comme nous réclamons aussi à corps et à cris l'admission d'un de ses contemporains au dit mausolée.

Homme de progrès s'il en est, il ne mit pas en avant ses convictions dans des cabarets ou sur des scènes de music-hall. Lui, mit tout son talent et toute sa conviction sociale en exergue dans l'hémicycle et dans un cabinet ministériel en mettant en place de toutes pièces la pierre angulaire de ce qui fait notre société actuelle : la Sécurité sociale.

Si nous saluons effectivement l'entrée de Joséphine Baker au Panthéon, nous n'en considérons pas moins qu'Ambroise Croizat, ministre communiste du travail et secrétaire général CGT de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie et fondateur de la Sécurité Sociale doit y trouver sa place lui aussi pour l'immensité de son œuvre et l'évolution sociale qu'elle a constituée et doit continuer de constituer.

Michel Canestrelli

Grands patrons : rémunérations en hausse

Quelques 5,4 millions d'euros, c'est la moyenne annuelle des rémunérations des patrons du CAC 40

Quelques 5,4 millions d'euros, c'est la moyenne annuelle des rémunérations des patrons du CAC 40. Elles avaient reculé de 21 % à 3,8 millions d'euros en moyenne l'an dernier, mais devraient repartir à la hausse cette année. Mais ce recul moyen des rémunérations patronales du CAC 40 n'était que

façade : seuls 22 patrons sur 40 avaient accepté une baisse, alors que l'opinion s'étaient émue du fait que leurs entreprises bénéficiaient des aides de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire. Si certains ont baissé leur fixe et leur bonus, d'autres n'ont baissé que le salaire fixe qui représente 1/5e de la rémuné-



ration finale. En dix ans, le salaire moyen de ces dirigeants aura progressé de 60 % tandis que les salaires moyens n'ont augmenté que de 20 % et que le SMIC a lui grimpé de 12 %.

Nouveau coup de canif par le Service de Pension des Armées dans le calcul des retraites après l'Allocation Spécifique de Cessation Anticipée d'Activité (ASCAA)

Après les refus de « reconnaître – tout ou partie – les années de travaux insalubres validées par les établissements, prétextant des motivations inacceptables », le Service des Pensions des Armées veut minorer les heures supplémentaires.

En effet, en réponse à la demande de « l'estimation d'une retraite après ASCAA », le SPA a indiquée : « ... Par ailleurs, je vous précise que la base pension a été délibérément baissée (beaucoup d'heures supplémentaires).

Celle-ci sera déterminée lors de la liquidation de la pension de monsieur ----... »

Une fois encore, le SPA tourne le dos à la réglementation, car l'instruction de référence ne fait état de limitation des heures supplémentaires.

Et, si le personnel a effectué des heures supplémentaires c'est pour le besoin du service.

RAPPEL de l'INSTRUCTION N° 311515/DEF/SGA/DRH-MD/SRHC/RSSF relative à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité à certains ouvriers de l'État, fonctionnaires

et agents non titulaires relevant du ministère de la défense.

2.3.2. Rémunération mensuelle de référence dite « base pension ».

Pour les ouvriers de l'État, la base pension est égale au douzième du total des éléments annuels de rémunération définis au 2.2.2.

2.2.2. Rémunération de référence servant de base aux cotisations pour pension.

Pour les ouvriers de l'État, les cotisations pour pension sont calculées sur la base des éléments de la rémunération de référence soumis à retenue pour pension. Ces éléments sont les suivants : le salaire proprement dit, la prime de rendement, les indemnités pour heures supplémentaires et s'il y a lieu, les indemnités ayant le caractère de prime de

fonction : indemnité de responsabilité des ouvriers de bureau de la marine, indemnité de formation des instructeurs, indemnité de fonction des ouvriers chargés de tâches de contrôle en usine, indemnité de surclassement ainsi que l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants.

Tout comme les travaux insalubres, les contrôles des heures supplémentaires doivent avoir lieu au moment où elles sont réalisées – mais là on a besoin de ces personnels !!! – et non au moment du départ à la retraite. Une fois encore, le SPA affiche son mépris sur les personnels.

Nous invitons nos syndiqués à être vigilants et nous faire remonter les situations analogues.

Henri GRAMONDO

Une loi destructive

Les Macronistes à l'Assemblée nationale d'un côté, « Les Républicains » au Sénat de l'autre côté, préparent une loi organique ayant pour but de renforcer le pilotage financier de la Sécurité sociale par l'État et de « garantir la soutenabilité » des comptes sociaux.

La proposition de loi prévoit également d'intégrer la gestion de l'Assurance chômage aux lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS), et propose aussi le principe d'une « règle d'or » d'équilibre des finances sociales. « Règle d'or » du type du projet de Macron pour un régime de retraites par points. Le solde financier de la Sécurité sociale, incluant la perte d'autonomie, l'assurance chômage et le fonds de solidarité vieillesse, devrait être équilibré sur une période de 5 ans.

Concrètement, les dépenses ne seraient pas fixées en fonction des besoins, mais en fonction de l'objectif de recettes fixé par le gouvernement en fonction de son funeste objectif de baisse des prélèvements obligatoires : **cela se traduirait par une baisse du montant des pensions de retraites et par une « maîtrise » des dépenses d'assurance maladie visant à respecter cette norme restrictive.**

C'est cette politique libérale qui est à l'origine, par exemple, des fermetures de lits d'hôpitaux publics (60 000 en 10 ans), de maternités, de services d'urgences,

de structures hospitalières, de la destruction de notre système de santé, de la casse de la Sécurité sociale.

C'est la poursuite du garrot appli-

des entreprises et de soumettre à cotisation les dividendes des actionnaires.

Cette proposition de loi, inacceptable, est totalement opposée à la conception de la CGT d'une Sécurité sociale intégrale, solidaire, universelle et démocratique, couvrant tous les risques sociaux, y compris le chômage, avec un financement à 100 % par les cotisations sociales patronales et salariales, tel que mis en place à la libération par Ambroise Croizat.

Malgré la claque magistrale qu'il a subie, avec son gouvernement et ses ministres, aux élections de juin, Macron se dit déterminé à mettre en œuvre des réformes « difficiles », voire « impopulaires » : il n'a tiré aucune leçon de la très importante

abstention, où 75 % des ouvriers et des employés ont déserté les urnes, manifestant ainsi leur rejet de la politique de classe appliquée par le monarque.

Soyons toutes et tous encore plus combatifs et déterminés pour barrer la route aux mauvais coups, pour imposer par les luttes de classe, les rassemblements et les manifestations dans les rues, la satisfaction des nombreuses revendications posées avec force.

Claude BOUY



qué à l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM), et de sa traduction en termes de réductions des prises en charge des frais de santé.

C'est aussi l'accélération des mesures rétrogrades pour reculer l'âge de départ en retraite à taux plein, c'est le maintien des exonérations des cotisations sociales patronales qui grèvent lourdement les ressources de la Sécurité sociale, c'est le refus de mettre à contribution les revenus financiers

Agenda et activités du syndicat

- **Jeudi 12 août matin** : Secrétariat de rentrée. A ce jour 353 FNI encaissés, - 5 par rapport à 2020. Convocation CE 18 août, envoi expression UD sur manifestation le samedi.

- **Mercredi 18 août** : Commission exécutive avec échange sur la situation exceptionnelle, point sur les congrès (Fédéral, UL Toulon, UL La Seyne, USR 83). Envoi supplément *Emancipateur*, Expression de la Commission Exécutive du syndicat.

Congrès UL La Seyne, 23 et 24 septembre 2021

Délégués : Cogordan, Kaspereck, Lorenzi, Abellon, Jégou, Lojewski. Propositions candidatures pour la CE : Jégou.

Congrès USR 83, 7 et 8 octobre 2021

Délégués : Berni, Bouy, Buvat, Canestrelli, Césana, Cogordan, Glémet, Gondran, Huttl, Larcher, Llorente, Kaspereck, Martin, Renouf. Propositions candidatures CE : Berni, Bouy, Buvat, Kaspereck, Renouf.

Congrès USR 83 reporté.

Congrès UL Toulon, 22 octobre

Délégation et candidatures CE (non finalisées).

Congrès Fédéral, du 29 novembre au 3 décembre 2021

Dix délégués plus Michel Camatte membre de droit en tant qu'élu au bureau fédéral et Christian Servandier en tant qu'aide à l'informatique lors du congrès.

Délégués : Buvat, Canestrelli, Gondran, Glemet, Jégou, Kaspereck, Poignon...

Rentrée sociale

La rentrée sociale, si elle est agitée, n'en est pas moins organisée. La CGT a dès avant l'été pris ses dispositions afin de rassembler les actifs tout comme les retraités pour manifester leur mécontentement et leur exaspération à l'encontre de celles et ceux qui nous gouvernent.

Deux grandes journées de mobilisation et d'action sont d'ores et déjà en ligne de mire :

- **Le 01/10/2021 à 10h30, place de la Liberté à Toulon**, à l'appel de 7 organisations de retraités dont la CGT,

Sur la base de :

- Pouvoir d'achat, augmentation et revalorisation immédiates des retraites de base et complémentaires, pas de retraite inférieure au Smic.
- Des moyens supplémentaires pour nos Services publics en proximité et dans notre système de santé publique (le soin, la prévention et la recherche).
- Pour une Sécurité sociale financée par les cotisations sociales afin qu'elle assure pleinement ses missions.

- **Le 05/10/2021 à 10h30, place de la Liberté à Toulon**, actifs et retraités CGT,

Sur la base de :

- un renforcement de notre système de retraite par répartition à prestations définies avec un âge de départ à 60 ans à taux plein, des départs anticipés pour les métiers pénibles, la prise en compte des études et de la période de recherche d'un premier emploi...
- une augmentation générale des salaires et des minima sociaux, un Smic à 2000 €, le dégel du point d'indice dans la fonction publique et les entreprises publiques...
- une véritable égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

La CE de notre syndicat s'inscrit bien évidemment dans ces deux journées d'actions et appelle l'ensemble des adhérentes et adhérents à y prendre part.

